

Les honoraires

TRANSACTIONS :

0 - 100K€ : 6,5%
100 001€ - 200k€ : 6%
200 001€ - 300k€ : 5%
300 001€ - 600k€ : 4,5%
600 001€ et + : 4%

MANDAT DE LOCATION :

Pour les baux soumis à la loi de 1989 :

- Entremise et négociation : 50€ (part bailleur)
- Visite, constitution du dossier, rédaction du bail
Forfait de 250€ (part locataire)
Forfait de 250€ (part bailleur)
- Frais d'état des lieux
3€/m² TTC de surface habitable du bien loué (part locataire)
3€/m² TTC de surface habitable du bien loué (part bailleur)

MANDAT DE GESTION :

7,2% TTC du loyer chargé ou brut

MANDAT DE LOCATION SAISONNIÈRE :

28% TTC du loyer brut encaissé

Agence de Guidel
4, place Louis Le Montagner
56520 Guidel
02 56 54 85 94

Agence de Clohars-Carnoët
24, rue de Lannevain
29360 Clohars-Carnoët
02 98 71 63 38

